



Accident de travail et consolidation

Par **demelza**, le **02/06/2015** à **13:01**

Bonjour
En 2009 j'ai eu un accident de voiture sur le trajet domicile-travail et donc considéré comme un accident du travail. J'ai eu 4 mois d'arrêt et le dossier a été fermé avec des risques de rechutes mais pas de clôture. Chaque année, je fais des rechutes, depuis 2013 elles sont plus graves, et toujours prises en AT. Depuis le 16 mars 2015 je suis en mi-temps thérapeutique, pour une durée de 3 mois (prise en AT). J'ai été convoquée à la CPAM le 20 mai où l'on m'a informée que l'accident serait consolidé avec des séquelles à la fin de mon mi-temps (17 juin), et que l'on m'octroyait un taux d'IPP de 7%. Le médecin de mon travail m'a convoquée le 28 mai et souhaite prolonger mon mi-temps thérapeutique de 3 mois supplémentaires.
Cette prolongation va-t-elle être prise en AT ? Serai-je payée à 100% ? Faut-il que je sois arrêtée 15 jours ? Que va changer pour moi cette consolidation ? Sachant que mon état est dégénératif, que va-t-il se passer ? Le taux d'IPP peut-il être réévalué ? Merci de votre aide